



---

**Conférence des Parties**

**Vingtième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014

Point 21 de l'ordre du jour

**Questions diverses**

**Déclaration ministérielle de Lima sur l'éducation  
et la sensibilisation**

**Projet de décision -/CP.XX**

**Proposition du Président<sup>1</sup>**

*Nous, ministres et chefs de délégation* participant à la vingtième session de la Conférence des Parties et à la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenues à Lima (Pérou) du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2014,

*Préoccupés* par les effets des changements climatiques sur les générations présentes et futures,

*Considérant* que les programmes d'éducation et de sensibilisation du public devraient promouvoir les changements nécessaires dans les modes de vie, les attitudes et les comportements pour favoriser un développement durable et la protection du climat et préparer nos sociétés de façon qu'elles puissent s'adapter aux effets des changements climatiques,

*Réaffirmant* que la participation de la population et l'accès à l'information sont d'une importance cruciale pour élaborer et appliquer des politiques efficaces visant à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter aux incidences de ces changements, ainsi que pour associer activement toutes les parties prenantes à l'exécution desdites politiques,

*Soulignant* que, dans l'optique d'une action efficace face aux changements climatiques, la population doit comprendre les enjeux et les avantages potentiels d'une action dans ce domaine et adhérer à l'idée qu'une transformation s'avère nécessaire maintenant pour éviter des conséquences plus graves à l'avenir,

*Insistant* sur le fait que la possibilité de participer à des processus décisionnels équitables, responsables, non exclusifs et exempts de corruption est essentielle pour promouvoir la justice climatique,

---

<sup>1</sup> En collaboration avec la Pologne.

*Prenant acte* des progrès accomplis par les Parties, les organisations internationales, la société civile et d'autres parties prenantes dans la planification, la coordination et l'exécution d'activités relatives à l'éducation, à la formation, à la sensibilisation du public, à la participation publique et à l'accès à l'information,

*Rappelant* les textes issus des principaux sommets et conférences des Nations Unies ayant trait à l'éducation,

*Réaffirmant* l'importance de l'article 6 de la Convention et de l'alinéa *e* de l'article 10 du Protocole de Kyoto pour atteindre l'objectif ultime de la Convention et pour mettre effectivement en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation,

1. *Soulignons* que l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation publique et l'accès du public à l'information sont essentiels pour que tous les pays parviennent à un développement durable résilient face aux changements climatiques et contribuent à atteindre l'objectif de la Convention;

2. *Réaffirmons* notre volonté de promouvoir et de faciliter aux niveaux national, sous-régional et régional l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation et de sensibilisation du public aux changements climatiques et à leurs effets, d'accès du public à l'information et de participation à la prise de décisions sur les changements climatiques;

3. *Encourageons* tous les gouvernements à inclure la question des changements climatiques dans les programmes d'enseignement et à prévoir une sensibilisation aux changements climatiques dans la conception et la mise en œuvre des stratégies et des politiques nationales relatives au développement et au climat;

4. *Engageons* toutes les Parties à porter une attention accrue à la question de l'éducation, de la sensibilisation et de la participation du public dans tous les aspects des négociations relatives aux changements climatiques;

5. *Demandons* à toutes les Parties de mettre à nouveau l'accent sur l'importance de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation du public, de la participation publique et de l'accès du public à l'information sur les changements climatiques et leurs effets dans le nouvel accord à conclure au niveau mondial à Paris en 2015;

6. *Réaffirmons* que nous sommes résolus à coopérer et à nous mobiliser par des initiatives complémentaires aux niveaux bilatéral et régional qui visent à faire prendre conscience des changements climatiques et de leurs effets et à renforcer l'éducation dans ce domaine.